

États financiers

La Commission des parcs du Niagara

2012

Table des matières

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport du vérificateur indépendant	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats d'exploitation	5
État des changements de la dette nette	6
État des flux de trésorerie	7
Notes sur les états financiers	8-18
Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles	19
Tableau complémentaire de dépenses par objet	20

LA COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION
le 31 octobre 2012

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable pour les états financiers et d'autres données présentées dans ce rapport. Les états ont été préparés par la direction conformément au cadre de travail identifié dans la Note 2 des états financiers vérifiés ci-inclus.

Les états financiers incluent des montants basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements. La direction a raisonnablement déterminé tels montants dans le but de s'assurer que les états sont présentés de façon précise, du point de vue matériel.

La direction entretient un système interne de comptabilité et de contrôles administratifs conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable, précises et que les avoirs de la Commission seront représentés correctement et protégés adéquatement.

Le conseil de la Commission des parcs du Niagara doit s'assurer que la direction est imputable pour les rapports financiers et surtout, il est responsable pour la révision et l'approbation des états financiers.

Le conseil, par intermédiaire du comité des finances et des vérifications, se rencontre périodiquement avec la direction pour discuter des résultats financiers, des questions de vérification, des problèmes existant dans les rapports financiers et pour s'assurer que chaque groupe comble ses responsabilités adéquatement. Le comité révise les états financiers avant de recommander l'approbation au conseil.

Les états financiers ont été vérifiés par Grant Thornton LLP, le vérificateur externe nommé par la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada suivies par la Commission, le Ministre du Tourisme, de la culture et des sports et le procureur général provincial. Grant Thornton LLP avait l'accès complet et direct à tous les dossiers de la Commission, ainsi que l'accès entier au comité des finances et des vérifications, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs résultats concernant l'intégrité des rapports financiers de la Commission.



John Lohuis
Directeur général
le 22 février 2013



Margaret Neubauer
(A) Directrice en chef,
services corporatifs
le 22 février 2013

Rapport du vérificateur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite B
222, rue Catharine, case postale 336
Port Colborne, ON
L3K 5W1

T +1 905 834 3651
F +1 905 834 5095
C PortColborne@ca.gt.com
www.GrantThornton.ca

À l'attention de la Commission des parcs du Niagara, du Ministre du tourisme, de la culture et des sports et du vérificateur général

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission des parcs du Niagara ci-inclus, qui consistent de l'état de la situation financière à compter du 31 octobre 2012, et les états des résultats d'exploitation, des changements en dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices achevés, et un résumé des politiques de comptabilité importantes et d'autres renseignements explicatifs. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers.

Responsabilité de la direction en ce qui concerne les états financiers

La direction est responsable pour la préparation et la juste représentation de ces états financiers conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers pour tel contrôle interne, car la direction détermine s'il est nécessaire de permettre la préparation des états financiers libres de toute inexactitude de matériel causée par soit la fraude ou une erreur.

Responsabilité du vérificateur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers selon notre vérification. Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes demandent que nous respections les exigences éthiques et que nous effectuions la vérification pour s'assurer qu'il n'y a pas d'inexactitude de matériel dans les états financiers.

Une vérification inclut des procédures de mise en œuvre pour obtenir des preuves de vérification sur les montants et les divulgations dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques de l'inexactitude du matériel dans les états financiers, que ce soit par raison de fraude ou d'erreur. Au moment de faire ces évaluations des risques, le vérificateur considère le contrôle interne en ce qui concerne la préparation de l'entité et la justesse de la présentation des états financiers pour établir des procédures de vérification convenables dans ces circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification inclut aussi l'évaluation de la pertinence des politiques de comptabilité utilisées et de la vraisemblance des estimations de comptabilité effectuées par la gestion, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les preuves de vérification obtenues sont suffisantes et convenables, donc nous sommes en mesure de fournir un raisonnement pour notre opinion de vérification.

Opinion

Dans notre opinion, les états financiers présentent, du point de vue matériel, un portrait exact de la position financière de la Commission des parcs du Niagara à compter du 31 octobre 2012 et les résultats d'exploitation, des changements de la dette nette et des flux de trésorerie pour les exercices complétés, conformément aux principes de comptabilité décrits dans la Note 2 des états financiers.

Principes de comptabilité

Sans modifier notre opinion, nous demandons de prêter attention à la Note 2 des états financiers qui décrivent ces principes de comptabilité. Les états financiers sont préparés pour aider la Commission des parcs du Niagara à respecter les dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la Province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Comme résultat, les états financiers ne sont peut-être pas convenables pour tout autre objectif.

Port Colborne, Canada
le 22 février 2013

Grant Thornton LLP

Comptables agréés
Experts-comptables agréés

État de la position financière de la Commission des parcs du Niagara

À compter du 31 octobre
(en milliers de dollars)

2012

2011

Actifs financiers

Argent comptant et valeurs en comptant	10 110 \$	3 178 \$
Comptes débiteurs	1 904	3 805
Inventaires – vendables	<u>3 583</u>	<u>4 177</u>
	<u>15 597</u>	<u>11 160</u>

Passifs

Comptes créditeurs	6 319	6 015
Paie accumulée	2 440	2 383
Produit constaté d'avance (Note 4)	1 396	1 571
Fonds pour les dépenses de capital différé (Note 5)	12 887	8 902
Financement à long terme (Note 6)	33 676	34 956
Avantages postérieurs à l'emploi (Note 7)	3 933	3 869
Obligation de stabilisation des centrales électriques (Note 8)	<u>27 497</u>	<u>26 859</u>
	<u>88 148</u>	<u>84 555</u>

Dette nette

(72 551) (73 395)

Actifs non financiers

Immobilisation (Note 8 et Page 19)	149 349	153 578
Inventaires – divers	1 071	1 595
Charges payées d'avance	<u>267</u>	<u>155</u>
	<u>150 687</u>	<u>155 328</u>

Excédant accumulé (Note 9)

78 136 \$ 81 933 \$

Engagements et éventualités (Notes 11 et 12)

De la part de la Commission



Président



Commissaire

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des résultats d'exploitation de la Commission des parcs du Niagara

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2012
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2012</u>	Chiffres réels <u>2012</u>	Chiffres réels <u>2011</u>
Revenus			
Exploitation générant du revenu	64 234 \$	67 283 \$	60 341 \$
Revenu foncier	6 557	6 629	6 461
Commission, locations et frais	2 612	2 756	2 565
Prime sur les fonds américains – nette	150	29	(132)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles		2	11
Revenu divers	<u>92</u>	<u>299</u>	<u>167</u>
	<u>73 645</u>	<u>76 998</u>	<u>69 413</u>
Dépenses (Page 20)			
Exploitation générant du revenu			
Coûts des marchandises vendues	10 016	11 112	9 917
Exploitation	31 378	31 949	29 864
Entretien	14 017	13 736	13 549
Administration et services policiers	10 028	11 157	10 698
Marketing et promotions	<u>4 156</u>	<u>3 544</u>	<u>3 349</u>
	<u>69 595</u>	<u>71 498</u>	<u>67 377</u>
Excédant net pour l'année avant les articles sous-mentionnés	<u>4 050</u>	<u>5 500</u>	<u>2 036</u>
Autres articles			
Intérêts débiteurs – nets (Note 13)	1 784	1 769	1 864
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 14)	7 398	7 459	7 283
mortissement du fonds pour les dépenses de capital différé (Note 4)	<u>(447)</u>	<u>(449)</u>	<u>(37)</u>
	<u>8 735</u>	<u>8 779</u>	<u>9 110</u>
Déficit net provenant de l'exploitation	(4 685)	(3 279)	(7 074)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques (Note 7)	(650)	(638)	(132)
Autres mises de fonds	<u> </u>	<u>120</u>	<u>536</u>
Déficit annuel	(5 335)	(3 797)	(6 670)
Excédent accumulé			
Début d'année	<u>81 933</u>	<u>81 933</u>	<u>88 603</u>
Fin d'année	<u>76 598 \$</u>	<u>78 136 \$</u>	<u>81 933 \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des changements de la dette nette de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre
(en milliers de dollars)

	2012	2011
Déficit annuel	(3 797) \$	(6 670) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	7 459	7 283
Acquisition des immobilisations corporelles (Note 16)	(3 302)	(10 491)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	74	11
Gain sur la vente d'immobilisations corporelles - net	<u>(2)</u>	<u>(11)</u>
	432	(9 878)
Utilisation (acquisition) des dépenses prépayées	(112)	332
Utilisation (acquisition) d'autres inventaires	<u>524</u>	<u>(169)</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	844	(9 715)
Dette nette		
Début d'année	<u>(73 395)</u>	<u>(63 680)</u>
Fin d'année	<u>(72 551) \$</u>	<u>(73 395) \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

État des flux de trésorerie de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice se terminant le 31 octobre
(en milliers de dollars)

2012

2011

Augmentation (diminution) en argent comptant et en quasi-espèces

Activités d'exploitation		
Déficit annuel	(3 797) \$	(6 670) \$
Sommes imputées à un revenu n'exigeant pas de fonds décaissés		
Avantages postérieurs à l'emploi	390	372
Amortissement des immobilisations corporelles	7 459	7 283
Amortissement des fonds pour les dépenses de capital différés	(449)	(37)
Gain sur l'élimination des immobilisations corporelles – net	(2)	(11)
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>638</u>	<u>132</u>
	4 239	1 069
Changement net du bilan du fonds de roulement autre que les disponibilités portant à l'exploitation (Note 15)	<u>3 093</u>	<u>149</u>
	<u>7 332</u>	<u>1 218</u>
Activités d'immobilisations		
Acquisition des immobilisations corporelles (Note 16)	(3 302)	(10 491)
Produit provenant de la vente d'immobilisations corporelles	<u>74</u>	<u>11</u>
	<u>(3 228)</u>	<u>(10 480)</u>
Activités de financement		
Diminution nette du financement à long terme	(1 280)	(1 390)
Dépenses liées aux avantages postérieurs à l'emploi	(326)	(262)
Réception du fonds pour les dépenses de capital	<u>4 434</u>	<u>7 590</u>
	<u>2 828</u>	<u>5 938</u>
Augmentation (diminution) nette de l'argent comptant et des quasi-espèces	6 932	(3 324)
Argent comptant et quasi-espèces		
Début d'année	<u>3 178</u>	<u>6 502</u>
Fin d'année	<u>10 110 \$</u>	<u>3 178 \$</u>

Consultez les notes ci-inclues aux états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

1. Nature des activités

La Commission des parcs du Niagara (la « Commission ») est gouvernée par la Loi sur les parcs du Niagara. Fondée en 1885, la Commission est une « entreprise d'exploitation » de la Province de l'Ontario et est responsable pour l'entretien, la protection et la mise en vedette de plus de 1 300 hectares de parcs longeant près de 56 kilomètres tout le long de la rivière Niagara, du Lac Erié au Lac Ontario. La Commission est exonérée de l'impôt sur le revenu des sociétés au titre de la loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de l'Ontario.

La Commission est aussi classifiée en tant qu'autre organisme gouvernemental par le Ministère des finances et comme tel, les états financiers vérifiés de la Commission sont publiés dans le cadre des Comptes publics du Canada.

2. Principales conventions comptables

Principes de comptabilité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux dispositions d'établissement de rapports financiers dans le Protocole d'entente du Ministère du Tourisme de la Province de l'Ontario et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière. Les principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers respectent les normes de comptabilité établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et le Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière.

Ces principes de comptabilité importants utilisés pour préparer ces états financiers sont résumés ci-dessous.

Argent comptant et quasi-espèces

L'argent comptant et les quasi-espèces incluent les fonds en caisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme avec les émissions de valeurs venant à échéance dans moins de trois mois.

Inventaires

Les inventaires de vente et divers sont estimés au montant inférieur entre le coût moyen et la valeur de réalisation nette.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au prix coûtant. Les coûts incluent toutes les dépenses s'attribuant directement à l'acquisition, la construction, le développement et/ou l'amélioration de l'avoir requis pour installer l'avoir à l'endroit et dans la condition nécessaire pour son utilisation prévue. Les immobilisations corporelles d'apport sont capitalisées à leur juste valeur de marché estimée au moment de l'acquisition.

La Commission capitalise un certain montant de l'intérêt et ceci fait partie des coûts de ses travaux d'immobilisation en cours et est financé par financement à long terme.

Les œuvres d'art exposées sur la propriété de la Commission ne sont pas incluses dans les immobilisations. Les œuvres d'art sont retenues pour des expositions et à titre pédagogique et historique. On estime que tels avoirs sont dignes d'être conservés, en raison d'avantages sociaux plutôt que financiers envers la communauté. Aucune évaluation de la collection a été présentée dans les états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les locations à bail sont classifiées en tant qu'immobilisation ou bail d'exploitation. Les locations de bail qui transfèrent presque tous les bénéfices provenant de la possession sont comptés en tant que contrat de location/acquisition. Toutes les autres locations de bail sont représentées en tant que contrats de location/acquisition et les paiements de location liés sont facturés dans les dépenses engagées.

L'amortissement peut être calculé en ligne droite pour radier le coût net de chaque actif par rapport à sa vie utile prévue pour toutes les classifications, sauf le terrain. On considère que le terrain a une vie infinie sans amortissement. On suppose que les valeurs résiduelles des actifs sont zéro avec tout gain net ou toute perte nette provenant de l'élimination des actifs reconnus dans l'état des résultats d'exploitation. L'amortissement est facturé mensuellement. Les travaux d'immobilisation en cours ne sont pas amortis tant que l'actif soit disponible pour emploi productif.

L'amortissement se base sur les classifications et vies utiles suivantes :

<u>Classification</u>	<u>Vie utile</u>
Bâtiments, routes et structures	7 à 40 ans
Équipement et ameublement	3 à 10 ans
Véhicules	10 à 12 ans

Produit constaté d'avance

Les revenus limités par des lois des gouvernements en chef ou par des ententes avec des tierces parties sont différés et signalés comme des revenus limités. S'il y a des dépenses qui qualifient, les revenus limités sont inclus au revenu pour des sommes équivalentes. Les revenus reçus avant les dépenses subies ultérieurement sont différés jusqu'à ce qu'ils soient générés et appariés au montant dépensé.

Fonds pour les dépenses de capital différé

Les versements de transferts à titre de capital investi sont inscrits en tant que passifs, référés comme des fonds pour les dépenses de capital différés et sont reconnus en tant que revenu au même tarif que l'amortissement des immobilisations corporelles, conformément au Règlement 395/11 de la Loi ontarienne sur l'administration financière, tel que divulgué ci-dessus.

Avantages sociaux futurs

La valeur actuelle du coût d'offrir aux employés des avantages sociaux futurs fait partie des dépenses, car les employés gagnent ces avantages.

Constatation des produits

Le revenu généré par les magasins de souvenirs, les restaurants et les attractions est reconnu lorsque la marchandise a été transférée au client ou après avoir complété un service. Le revenu généré par le revenu foncier, les commissions, les locations, les frais et d'autres sources est reconnu pendant la durée du contrat ou après avoir reçu le montant dû.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

2. Principales conventions comptables (suite)

Conversion des devises

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Les actifs et passifs en devise étrangère sont convertis aux taux de change en vigueur au moment d'effectuer l'état de la situation financière. Les gains et les pertes au moment de la conversion sont reflétés dans l'excédant/déficit annuel.

L'utilisation des estimations et des mesures d'incertitude

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour le secteur public impose que la direction prépare des estimations et des suppositions ayant un effet sur le rapport des actifs et passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à compter de la date des états financiers et des sommes de revenus et de dépenses déclarées lors de la période d'établissement du rapport. Il se peut que les résultats réels ne soient pas identiques à ces estimations. Deux endroits où les estimations sont utilisées se trouvent dans les avantages postérieurs à l'emploi (Note 6) et l'obligation de stabilisation des centrales électriques (Note 7).

3. Revenu différé

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Centrales électriques fermées (Note 7)	215 \$	226 \$
Produit de la vente lié à la transaction foncière à Fort Erie	548	669
Divers	<u>633</u>	<u>676</u>
	<u>1 396 \$</u>	<u>1 571 \$</u>

Obligation de transaction foncière à Fort Erie

Pendant l'exercice en 2009, la Commission et « Peace Bridge Authority » (« PBA ») ont signé une entente pour transférer des parcelles de terrain. Le PBA a acquis une parcelle de 5,952 acres qui se trouve à Fort Erie et qui appartenait à la Commission pour une somme de 2 021 206 \$. La Commission a acquis une option s'élevant à 670 000 \$, plus une somme annuelle de 7 300 \$ ajustée selon l'inflation, consistant de 1,973 acres longeant la rivière et qui se trouve à la fin de la rue Jarvis à Fort Erie et qui appartenait au PBA. L'entente demande la remise d'un produit net à la Commission s'élevant à 1 351 206 \$, qui devra être dépensé sur a) financement des améliorations au vieux fort « Old Fort Erie » destinés à la célébration du 200e anniversaire de la Guerre de 1812 et b) Retour et/ou le maintien de la propriété, rue Jarvis, comme parc.

Le produit net fait partie du revenu différé dans l'état de la situation financière. Jusqu'à date, environ 756 000 \$ de ce produit a été dépensé sur les grands travaux liés à la rénovation de l'historique Fort Erie et environ 47 000 \$ a été dépensé dans l'entretien de la propriété à la rue Jarvis. À compter du 31 octobre 2012, il reste encore environ 548 000 \$ pour l'utilisation en 2013 et au-delà.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

4. Fonds pour les dépenses de capital différé

La Commission a sécurisé un fonds de subvention stimulateur pour rénover ses sites de patrimoine pour une somme s'élevant à 8 939 056 \$ et à partir du 31 octobre 2011, tous les fonds furent utilisés et les projets furent achevés. En 2012, la Commission a reçu 4 000 000 \$ en fonds pour les dépenses de capital pour rénover le chemin de fer « Falls Incline Railway » pour le rendre plus accessible aux visiteurs. Le projet d'investissement de « Falls Incline Railway » a débuté le 31 octobre 2012. La Commission a signé une entente de mise de fonds avec la Ville de Niagara Falls pour réhabiliter un pont sur la promenade qui était en très mauvais état et le projet a débuté le 31 octobre 2012. Il y avait aussi du financement supplémentaire de la part de la Province pour compléter des petits travaux d'immobilisation en 2012.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Fonds pour les dépenses de capital différé		
Début d'année	8 902 \$	1 349 \$
Reçu au cours de l'année	4 434	7 590
Amortissement	<u>(449)</u>	<u>(37)</u>
Fin d'année	<u>12 887 \$</u>	<u>8 902 \$</u>

5. Financement à long terme

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant des paiements combinés du capital et de l'intérêt de 2 640 907 \$ par an, portant un intérêt de 5,06% jusqu'en avril 2027	27 364 \$	28 561 \$
Prêt non garanti à terme à taux fixe exigeant un paiement initial annuel combiné de 543 418 \$ et des paiements de 569 965 \$ par an par la suite, portant intérêt de 5,07% jusqu'en avril 2027	6 019	6 271
Note non garantie exigible avec des versements combinés du principal et de l'intérêt de 7 797 \$ par mois, portant un intérêt de 6% jusqu'en novembre 2014	176	-
La Commission a l'option d'acheter du terrain exigeant des paiements annuels de 7 300 \$ jusqu'en janvier 2028 (Note 3)	<u>117</u>	<u>124</u>
	<u>33 676 \$</u>	<u>34 956 \$</u>

Les versements principaux des obligations financières à long terme doivent être déboursés au cours des cinq prochaines périodes fiscales comme suit :

2013	1 609 \$
2014	1 694
2015	1 695
2016	1 772
2017	1 861

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

6. Avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de préretraite déterminées

La Commission offre des prestations de préretraite déterminées à ses employés, encaissable à la cessation d'emploi pour certains employés à temps plein avec un minimum de cinq ans de service. Les prestations sont calculées selon une rémunération d'une semaine, au moment de la cessation d'emploi, pour chaque année de service à temps plein avec la Commission, jusqu'à un maximum de vingt-six semaines. Les passifs accumulés sur les prestations à compter du 31 octobre 2011 s'élèvent à 3 933 356 \$ (2011 – 3 869 482 \$).

La Commission exige l'administration d'une évaluation actuarielle des prestations postérieures à l'emploi à tous les trois ans. La dernière évaluation fut effectuée pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2010.

Comme résultat d'une évaluation actuarielle effectuée en 2010 pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2010, on a déterminé qu'il existait un gain actuariel de 140 884 \$. L'obligation réelle à compter du 31 octobre 2012 s'élève à 3 792 472 \$ (2011 – 3 728 598 \$). Puisque le gain actuariel est inférieur à 10% de l'obligation réelle, on n'a pas inscrit d'amortissement minimal pour l'année.

Information sur le régime de pension à prestations déterminées	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Actifs du régime à prestations déterminées de l'employé	Nul \$	Nul \$
Passifs du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 933</u>	<u>3 869</u>
Déficit du régime à prestations déterminées de l'employé	<u>3 933 \$</u>	<u>3 869 \$</u>
Obligation aux prestations reconnue dans l'état de la situation financière		
Obligation aux prestations, début d'année	3 869 \$	3 759 \$
Dépenses pour l'année	390	372
Prestations déboursées au cours de l'année	<u>(326)</u>	<u>(262)</u>
Obligation aux prestations, fin d'année	<u>3 933 \$</u>	<u>3 869 \$</u>
Les dépenses afférant des prestations nettes sont les suivantes :		
Coût actuel afférent du service	207 \$	193 \$
Frais d'intérêt	<u>183</u>	<u>179</u>
	<u>390 \$</u>	<u>372 \$</u>

Les suppositions actuarielles principales appliquées dans l'évaluation du régime de pension à prestations déterminées sont les suivantes:

Taux d'intérêt (escompte) – l'obligation accumulée et les dépenses pour l'année furent déterminées en utilisant un taux d'escompte de 5%.

Niveaux de rémunération – on suppose que les niveaux des salaires et rémunérations augmenteront de 3% par an.

Ces suppositions seront révisées lors de la prochaine évaluation actuarielle de l'exercice de 2013.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

6. Avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Prestations de retraite

La Commission offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui choisissent de participer) par intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (« CRFP ») et le Fonds de pension du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (« Fonds de pension du SEFPO »). Ceux-ci sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et plusieurs agences provinciales. La Province de l'Ontario, qui est le commanditaire unique de la CRFP et un commanditaire conjoint du Fonds de pension du SEFPO, détermine les versements annuels de la Commission destinés à ces fonds. Puisque les commanditaires sont responsables pour s'assurer que les fonds de pension sont durables du point de vue financier, tout surplus ou passif non financé provenant des évaluations actuarielles de financement obligatoires n'est pas un actif ou une obligation de la Commission. Les versements annuels de la Commission de 2 018 061 \$ (2011 – 1 784 726 \$), desquels 1 009 030 \$ (2011 – 892 363 \$) représente la portion des employés, sont inclus dans les dépenses administratives et des services de police dans l'état des résultats d'exploitation.

Les prestations postérieures à l'emploi et non liées à la pension sont déboursées par la Province et, par conséquent, ne sont pas incluses dans l'état des résultats d'exploitation.

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques

La Province de l'Ontario a instruit à la Commission de devenir les propriétaires de trois anciennes centrales électriques qui se trouvent sur la propriété de la Commission.

La centrale électrique « Toronto Power Generating Station » (« TPGS ») et la centrale électrique « Ontario Power Generating Station » (« OPGS ») furent transférées par « Ontario Power Generation Inc. » (« OPG ») à la Commission à titre gratuit en août 2007. Comme partie des termes des transferts de TPGS et OPGS, l'OPG devait entreprendre certains travaux structurels et environnementaux pour s'assurer que les bâtiments ne représentent pas une menace au public. La centrale électrique « Canadian Niagara Power Generating Station » (« CNPGS »), possédée antérieurement par Fortis Ontario, fut transférée le 30 avril 2009.

Le Ministère du Tourisme a embauché une société d'architecture (The Ventin Group Inc.) pour s'assurer que la directive gouvernementale originale gouvernant le transfert initial soit respectée et pour identifier le travail et les coûts associés à la « stabilisation et mise en veilleuse » de toutes les installations, jusqu'à ce que l'on puisse déterminer l'utilisation finale de ces bâtiments. La société The Ventin Group a identifié la peinture à base de plomb qui se trouve à TPGS et OPGS en tant que déficience que l'OPG aurait dû sceller ou mettre en capsule après le nettoyage. La société The Ventin Group a signalé qu'il faudra investir énormément pour mettre les trois centrales électriques en veilleuse. Il faudra donc investir encore plus pour arriver à l'état « prêt pour l'aménagement ». De plus, il y a aussi des structures secondaires liées à TPGS et à OPGS qui n'étaient pas incluses dans la directive originale qui causeront des coûts de remise en état supplémentaires à un certain point à l'avenir.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

La Commission estime que l'acceptation de ces centrales électriques exigera une infusion financière importante qui dépasse ses capacités. À compter du 31 octobre 2012, les négociations continues avec la Province n'ont pas garanti que la Commission ne serait pas responsable pour tout coût à l'avenir. Tout coût prévu pour les objectifs décrits ci-dessus ne sera pas déboursé sans obtenir du financement de la Province.

On a calculé une obligation de mise hors service de 25 146 000 \$ à compter du 31 octobre 2009. Cette valeur représentait la meilleure estimation de la part de la Commission des coûts requis pour « stabiliser et mettre en veilleuse » les trois centrales électriques, basé sur le rapport reçu par la société The Ventin Group. Le rapport a aussi identifié les coûts des éventualités d'approximativement 3 600 000 \$ qui n'avaient pas été accumulés dans l'obligation de mise hors service de l'actif à ce moment. La Commission estime que ce travail devrait être complété dans l'espace de trois ou quatre ans. Afin de déterminer la valeur nette actuelle de l'obligation de mise hors service de l'actif, le personnel a estimé que, à condition que la Province fournisse le financement nécessaire, le travail ne commencera pas dans les prochaines années. On prévoit que les travaux débiteront en 2016. Le coût de l'immobilisation et le taux d'inflation estimé au cours du calcul s'élevait à 5,059% et 3%, respectivement. Ceci donne une valeur nette actuelle de 22 582 729 \$ à compter du 31 octobre 2012. Ceci représente une augmentation de 455 598 \$ par rapport à 2011 et ceci a été inclus dans l'état des résultats d'exploitation.

On a complété deux études supplémentaires pendant l'année se terminant le 31 octobre 2010 qui identifiaient un passif supplémentaire portant sur le processus de « stabilisation et mise en veilleuse ». Le premier rapport, connu sous le nom de « Hatch group study » ou « étude du groupe Hatch » identifia 6 305 000 \$ supplémentaires pour des travaux externes / d'infrastructure requis. La deuxième étude fut complétée par le groupe Quartek, qui identifia 1 260 000 \$ supplémentaires pour stabiliser les toits des bâtiments. La somme des deux études s'élève à une augmentation de 7 565 000 \$. Tel que mentionné antérieurement, on estime que ces travaux ne débiteront pas avant 2016 et par conséquent, on a effectué un autre calcul pour la valeur nette actuelle de ce passif supplémentaire en utilisant un coût d'immobilisation de 5,059% et un taux d'inflation de 2% respectivement. Ceci nous donne une valeur nette actuelle de 6 541 772 \$ à compter du 31 octobre 2012 pour cette partie du passif. Ceci représente une augmentation de 194 173 \$ à compter de 2011 et ce montant a aussi été inscrit dans l'état des résultats d'exploitation.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Obligation de stabilisation des centrales électriques		
Début d'année	<u>26 859 \$</u>	<u>26 727 \$</u>
Augmentation pour l'année actuelle de la valeur actuelle de l'obligation originale	650	635
Travaux effectués pendant l'année	<u>(12)</u>	<u>(503)</u>
Augmentation nette de l'obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>638</u>	<u>132</u>
Fin d'année	<u>27 497 \$</u>	<u>26 859 \$</u>

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

7. Obligation de stabilisation des centrales électriques (suite)

Une immobilisation n'a pas été inscrite pour cette propriété, car il y avait une baisse de valeur, ce qui a été documenté dans plusieurs des études effectuées jusqu'à date.

À compter du 31 octobre 2009, la Commission a reçu un financement de 1 550 000 \$ de la part du Ministère du Tourisme pour aider avec le processus de « stabilisation et de mise en veilleuse ». Environ 215 000 \$ de ce financement est encore disponible pour l'utiliser en 2013 et dans les années ultérieures.

La Commission a subi des coûts annuels liés à l'entretien et à la sécurité dans tous les sites et les a inscrit dans l'état des résultats d'exploitation et les a inclus dans les dépenses d'entretien.

8. Immobilisations

			<u>2012</u>	<u>2011</u>
			<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissements cumulés</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Terrain	14 359 \$		14 359 \$	14 359 \$
Améliorations des terrains	17 135		17 135	17 135
Bâtiments, routes et structures	203 239	93 131 \$	110 108	114 842
Équipement, ameublement et véhicules	<u>49 347</u>	<u>43 460</u>	<u>5 887</u>	<u>6 677</u>
	284 080	136 591	147 489	153 013
Travaux d'immobilisation en cours	<u>1 860</u>		<u>1 860</u>	<u>565</u>
	<u>285 940 \$</u>	<u>136 591 \$</u>	<u>149 349 \$</u>	<u>153 578 \$</u>
Équipement selon le contrat de location-acquisition inclus ci-dessus	<u>69 \$</u>	<u>35 \$</u>	<u>34 \$</u>	<u>41 \$</u>

9. Excédant accumulé

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Excédant d'exploitation	<u>6 780 \$</u>	<u>2 941 \$</u>
Investissement en immobilisations corporelles	<u>136 462</u>	<u>144 676</u>
Non financé		
Dette à long terme	(33 676)	(34 956)
Prestations postérieures à l'emploi	(3 933)	(3 869)
Obligation de stabilisation des centrales électriques	<u>(27 497)</u>	<u>(26 859)</u>
	<u>(65 106)</u>	<u>(65 684)</u>
Excédant accumulé	<u>78 136 \$</u>	<u>81 933 \$</u>

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

9. Fonds excédentaires (suite)

En vertu du paragraphe 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, toute somme excédentaire devra, selon l'ordre du Lieutenant-gouverneur en conseil, être payée au Ministre des finances et devra faire partie du Fonds consolidé du revenu. À compter du 31 octobre 2012 aucun fonds excédentaire n'a été inscrit en tant que passif auprès du Ministre des finances.

10. Facilités de crédit

Les facilités de crédit ayant une capacité d'emprunt maximale de 15 000 000 \$ offrent deux types d'emprunts. Il y a l'option du taux variable qui varie avec le taux préférentiel de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et il y a l'emprunt d'exploitation à taux fixe disponible avec une condition de prêt qui n'excède pas 364 jours à des taux établis par rapport aux taux des acceptations bancaires. Ces facilités de crédit sont non garanties et échouent le 31 octobre 2014. À compter du 31 octobre 2012, nul \$ a été retiré des facilités de crédit (2011 – nul \$).

11. Engagements

La Commission s'est engagée à environ 11 772 000 \$ en grands travaux dans l'année à suivre. L'engagement consiste de compléter le chemin de fer « Falls Incline Railway » (approximativement 6 100 000 \$) et la restauration du pont (approximativement 5 600 000 \$).

La Commission a deux ententes avec un franchiseur exigeant le paiement de frais de service de 4% des ventes brutes et les frais publicitaires et de marketing de 2,5% des ventes brutes. Les durées des ententes sont de 10 ans et les dates d'échéance sont en 2016 et en 2022. De plus, la Commission a une entente pour louer l'équipement requis de ce franchiseur pour un frais de location d'entre 1% et 4% des ventes brutes, dépendant du niveau des ventes. La Commission a l'option d'acheter cet équipement pour un prix équivalant à la valeur comptable nette.

La Commission prend à bail des véhicules, de l'équipement et des propriétés avec des contrats de location-exploitation échouant en 2018. L'obligation totale pour les montants des contrats de location-exploitation est d'environ 435 000 \$. Le paiement du principal dû dans les cinq prochains exercices se distribue comme tel :

2013	224 \$
2014	172
2015	12
2016	9
2017	9

12. Éventualités

La Commission est en litige concernant certaines réclamations pour lesquelles la probabilité d'une perte ne peut être déterminée et le montant ne peut être estimé de manière raisonnable. Par conséquent, les dispositions pour ces réclamations ne sont pas incluses dans les états financiers.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

13. Intérêts débiteurs – nets	Budget <u>2012</u>	Réal <u>2012</u>	Réal <u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Produit de l'intérêt	(25) \$	(30) \$	(25) \$
Dépense du prêt à intérêt	<u>1 809</u>	<u>1 799</u>	<u>1 889</u>
	<u>1 784 \$</u>	<u>1 769 \$</u>	<u>1 864 \$</u>

14. Amortissement des immobilisations corporelles

	Budget <u>2012</u>	Réal <u>2012</u>	Réal <u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>		
Amortissement des avoirs productifs de revenu	4 201 \$	4 275 \$	4 031 \$
Amortissement des avoirs ne produisant pas de revenu	<u>3 197</u>	<u>3 184</u>	<u>3 252</u>
	<u>7 398 \$</u>	<u>7 459 \$</u>	<u>7 283 \$</u>

15. État des flux de trésorerie

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Les changements des composantes du fonds de roulement incluent		
Débiteurs	1 901 \$	(597) \$
Inventaires	1 118	789
Créditeurs et paie cumulée	361	240
Produit constaté d'avance	(175)	(615)
Charges payées d'avance	<u>(112)</u>	<u>332</u>
	<u>3 093 \$</u>	<u>149 \$</u>
Intérêt reçu	<u>30 \$</u>	<u>25 \$</u>
Intérêt payé	<u>1 799 \$</u>	<u>1 889 \$</u>

16. Acquisition des immobilisations corporelles

Pendant l'année, les immobilisations corporelles furent acquises à un coût total de 3 302 000 \$ (2011 – 10 491 000 \$) duquel 156 000 \$ (2011 – nul \$) a été acquis en utilisant des contrats de location-acquisition et d'autres acquisitions non monétaire. Des paiements comptants de 3 146 000 \$ (2011 – 10 491 000 \$) se sont effectués pour acheter des immobilisations corporelles.

Notes sur les états financiers de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012

17. Instruments financiers et gestion des risques

Juste valeur

L'information sur la juste valeur concernant le financement à long terme a été omise parce que ce n'est pas pratique de déterminer la juste valeur sans un certain niveau de certitude.

La juste valeur des prestations de cessation d'emploi postérieures à l'emploi fut déterminée en utilisant une évaluation actuarielle basée sur l'information présentée dans la Note 6 des états financiers.

Risque de crédit

La Commission est exposée à un risque de crédit par ses clients. Cependant, à cause du grand nombre de clients, la concentration du risque de crédit est réduite à un minimum.

Risque de la devise

La Commission a de l'argent comptant s'élevant à 2 117 805 \$ dollars américains. Ces fonds ont été convertis à l'équivalent canadien à un taux d'un dollar américain qui équivaut à 0,9993 dollars canadiens. La Commission effectue approximativement 13,9% (2011 – 14,4%) de ses ventes en devise étrangère. Par conséquent, certains actifs et revenus sont exposés à des fluctuations de la devise.

Risque de flux de trésorerie

La Commission a des facilités de découvert bancaire à un taux d'intérêt variable qui varie selon le taux d'intérêt préférentiel. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux de trésorerie liés aux fluctuations potentielles des taux d'intérêt commerciaux.

18. Chiffres correspondant aux exercices antérieurs

Certains chiffres comparatifs pour 2011 ont été reclassés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptés en 2012.

Tableau complémentaire d'immobilisations corporelles de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012
(en milliers de dollars)

	<u>Terrain</u>	<u>Améliorations de terrains</u>	<u>Bâtiments routes et structures</u>	<u>Équipement et ameublement</u>	<u>Travaux d'immobilisation en cours</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Coût							
Début d'année	14 359 \$	17 135 \$	202 191 \$	50 692 \$	565 \$	284 942 \$	274 897 \$
Ajout des additions			156	959	2 187	3 302	10 491
Moins les éliminations				(2 304)		(2 304)	(446)
Transferts de travaux d'immobilisation en cours			<u>892</u>		<u>(892)</u>		
Fin d'année	<u>14 359</u>	<u>17 135</u>	<u>203 239</u>	<u>49 347</u>	<u>1 860</u>	<u>285 940</u>	<u>284 942</u>
Amortissement cumulatif							
Début d'année			87 349	44 015		131 364	124 527
Ajout d'amortissement			5 782	1 677		7 459	7 283
Moins les éliminations				(2 232)		(2 232)	(446)
Fin d'année			<u>93 131</u>	<u>43 460</u>		<u>136 591</u>	<u>131 364</u>
Valeur comptable nette	<u>14 359 \$</u>	<u>17 135 \$</u>	<u>110 108 \$</u>	<u>5 887 \$</u>	<u>1 860 \$</u>	<u>149 349 \$</u>	<u>153 578 \$</u>

Tableau complémentaire de dépenses par objet de la Commission des parcs du Niagara

Pour l'exercice le 31 octobre 2012
(en milliers de dollars)

	Budget <u>2012</u>	Réel <u>2012</u>	Réel <u>2011</u>
Coût des marchandises vendues	10 016 \$	11 112 \$	9 917 \$
Salaires, rémunérations et prestations	41 579	41 613	39 380
Ventes et divers	1 647	2 459	2 270
Réparation et entretien d'équipement	4 321	4 235	4 360
Matériel et ameublement	2 057	2 209	1 840
Publicité et promotion	2 311	1 942	2 000
Installations	6 159	5 709	5 632
Administration	<u>1 505</u>	<u>2 219</u>	<u>1 978</u>
	<u>69 595 \$</u>	<u>71 498 \$</u>	<u>67 377 \$</u>